

ANNEXE : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2026
Procès-verbal approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 janvier 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER, Thierry DEGRANGES (pouvoir à Pascal MARIDET), Alain DIDTSCH, Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Danièle BOISTIER arrivée à la délibération n°6

Nicolas LASSALLE désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Les procès-verbaux des séances 1 et 2 du 18 décembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au rappel des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- 1/2026 portant sur le transfert d'opération à opération, dans le cadre de la clôture des comptes afin de permettre de rétablir un dépassement budgétaire à l'opération 105 de 300 euros.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante, qui accepte, l'ajout d'une délibération supplémentaire qui concerne la mise en place de conteneurs semi-enterrés par le SICTOM Nord Allier.

FINANCES

1- Commune d'Avermes – Reprise anticipée des comptes de résultats 2025

François DELAUNAY, adjoint aux finances, explique qu'avant de procéder au vote du budget primitif, il convient de reprendre par anticipation les comptes de résultats 2025 de la commune.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation pour la commune, un déficit provisoire en section d'investissement de 606 521,18 euros et de l'affecter à l'article 001 de cette section.

En ce qui concerne la section de fonctionnement qui fait apparaître un excédent provisoire de 1 120 928,65 euros, il propose de l'affecter à l'article 002 de cette section pour un montant budgétaire de 311 397 euros d'une part, et à l'article 1068 (excédent capitalisé) de la section d'investissement pour un montant budgétaire de 809 531 euros d'autre part.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2025 pour le budget principal dès le vote du budget primitif 2026.

2- Isléa – Reprise anticipée des comptes de résultats 2025

François DELAUNAY, adjoint aux finances, présente ensuite la reprise anticipée des comptes de résultats 2025 pour Isléa.

Il s'avère que la section d'investissement fait apparaître un excédent provisoire de 357 917,21 euros et propose que ce résultat soit affecté dans son intégralité à l'article « résultat d'investissement reporté » de cette section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2025 pour le budget annexe d'Isléa dès le vote du budget primitif 2026.

3- Portes d'Avermes – Reprise anticipée des comptes de résultats 2025

Pour ce qui concerne le budget annexe des Portes d'Avermes, François DELAUNAY, adjoint aux finances, explique que la section d'investissement fait apparaître un excédent provisoire de 16 422 euros qu'il propose d'affecter à l'article « résultat d'investissement reporté ».

En ce qui concerne la section d'exploitation qui fait apparaître un excédent provisoire de 12 974,27 euros, il propose de reporter ce résultat à l'article 002 de la section de fonctionnement. Néanmoins, il précise que les prévisions des dépenses de fonctionnement de 2026 sont inférieures aux recettes, et propose ainsi de reverser la somme de 12 974,27 euros sur le budget principal de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2025 pour le budget annexe des Portes d'Avermes dès le vote du budget primitif 2026.

4- Taux d'imposition 2026

François DELAUNAY, adjoint aux finances, précise qu'il est nécessaire de voter chaque année les taux des contributions directes locales que sont les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Il précise que depuis 2023, il convient également de voter le taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Il propose une reconduction des taux d'imposition applicables pour l'année 2026 à l'identique de ceux définis en 2025, à savoir :

- Taux foncier bâti : 39,41 %
- Taux foncier non bâti : 35,24 %
- Taux d'habitation des résidences secondaires et logements vacants 16,86 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire et de fixer les taux d'imposition applicables en 2026 comme énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition pour 2026 (Etat 1259) dès qu'il sera transmis par la DGFIP.

5- Actualisation d'une autorisation de programme / crédit de paiement existante Reconquête du Centre-Ville Centre-Bourg (RCVCB)

François DELAUNAY, adjoint aux finances, rappelle que le dispositif de reconquête du centre-bourg/centre-ville a été lancé en 2021 et devait initialement s'achever en 2025. Toutefois, la DGFIP ayant refusé une facture, celle-ci a dû être reportée sur l'exercice 2026 pour un montant de 20 271 €, ce qui empêche la clôture du programme à ce stade.

Monsieur le Maire précise que les réalisations sont désormais achevées et que le programme est effectivement terminé. Toutefois, en raison d'un ajustement budgétaire, cette opération, menée sur une période de cinq ans, doit rester ouverte sur l'exercice 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants actualisés de l'autorisation de programme relative à l'opération RCVCB, précise que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice N+1 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

6- Budget Primitif 2026 – Budget principal

François DELAUNAY, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 18 décembre 2025 et que l'élaboration du budget 2026 intervient dans un contexte national incertain, le projet de loi de finances ayant été rejeté en commission mixte paritaire et remplacé par l'adoption d'une loi spéciale le 23 décembre 2025 afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services publics. Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances pour 2026, la commune a établi son budget sur la base des principales mesures envisagées, avec la possibilité de procéder à des ajustements en cours d'année par des décisions modificatives.

La préparation budgétaire a été menée dans un souci de prudence et de rigueur, tenant compte de la suppression du FCTVA en fonctionnement, d'une baisse attendue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de la hausse du taux de cotisation à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et de la mise en place de la participation employeur aux contrats complémentaires santé. Le budget 2026 repose ainsi sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien du gel des taux de fiscalité et l'ajustement de certains tarifs municipaux.

Par ailleurs, la commune poursuit son programme d'investissement, estimé à environ 1,5 million d'euros, comprenant notamment la poursuite de la ZAC Cœur de Ville, le renforcement de la vidéoprotection, l'entretien de la voirie et du patrimoine communal, ainsi que la rénovation énergétique et la réfection des toitures des bâtiments communaux. Ces

orientations visent à garantir l'équilibre financier de la commune, à poursuivre les investissements, à maintenir la qualité du service public et à maîtriser l'endettement.

François DELAUNAY présente ensuite les recettes de fonctionnement, qui s'élèvent à 5 919 170 euros. En matière de fiscalité, en l'absence de données réelles pour 2026 et de loi de finances, une hypothèse prudente de revalorisation des bases de 0,7 % a été retenue, sans élargissement de l'assiette, et les taux sont maintenus inchangés. Par précaution, le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants n'est pas intégré au budget en raison de l'absence de visibilité sur les biens vacants au 1^{er} janvier.

Pour les dotations et subventions, la DGF est estimée à 30 000 euros, la Dotation de Solidarité Régionale (DSR) à 65 000 euros, et l'État versera une attribution de compensation au titre des exonérations de taxe pour 495 000 euros. La dotation d'allocation compensatrice (DAC) versée par Moulins Communauté devrait rester stable à 1 378 788 euros, tandis que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) continuera de diminuer d'environ 50 %, partiellement compensée par un fonds de concours négocié avec Moulins Communauté de 34 895 euros jusqu'en 2026, puis de 20 937 euros en 2027 pour atteindre 10 468,50 euros en 2028. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour le multi-accueil et le RPE s'élève à 268 630 euros. Les recettes tarifaires, estimées à 271 108 euros, intègrent une légère augmentation de certains tarifs communaux, le maintien des tarifs de location de la salle des fêtes et la gratuité d'accès à certains équipements municipaux.

François DELAUNAY poursuit ensuite avec la présentation des dépenses de fonctionnement qui comprennent les charges à caractère général, budgétées à 1 233 553 euros et en hausse d'environ 70 000 euros, cette évolution étant liée à l'augmentation des coûts d'énergie, de maintenance informatique et télécommunication, à la contribution à l'Agence d'attractivité du Bourbonnais ainsi qu'aux droits versés au SICTOM.

Les charges de personnel sont estimées à 3 059 117 euros, en hausse du fait du Glissement Vieillesse Technicité, de la revalorisation du SMIC, des recrutements nécessaires pour remplacer les agents absents ou partants à la retraite, et de la participation employeur aux contrats complémentaires santé, cette hausse étant également renforcée par l'augmentation du taux CNRACL entraînant un surcoût estimé à 45 000 euros.

Les autres charges de gestion s'élèvent à 922 100 euros et comprennent notamment les indemnités des élus, la contribution au SDE03 pour 110 810 euros, la participation communale au budget annexe ISLEA et à la DSP pour l'accueil de loisirs, ainsi que les subventions versées aux associations et au CCAS pour un total de 290 000 euros.

Enfin, les charges financières s'élèvent à 68 500 euros, reflétant les faibles taux d'intérêt des emprunts contractés ces dernières années ainsi que l'absence de nouveaux emprunts d'équilibre.

En matière d'investissement pour 2026, le budget s'élève à 2 634 026 euros. A ce stade, les dossiers de subventions ne sont pas tous finalisés (DSIL, Conseil Départemental de l'Allier, Région AuRA, CAF, LEADER), mais comme chaque année, la commune recherchera activement des financements pour soutenir les nouveaux projets d'investissement.

Il précise que le financement des investissements repose principalement sur les ressources propres (809 531 €), le produit prévisionnel des cessions (186 000 €), les subventions estimées à 615 595 €, ainsi que sur les dotations (fonds de compensation de la TVA : 370 000 € et taxe d'aménagement : 30 000 €), sans qu'aucun emprunt d'équilibre ne soit prévu pour 2026.

Le taux du FCTVA en investissement a été maintenu à 16,404 %, permettant l'inscription d'une recette prévisionnelle correspondante. L'excédent de fonctionnement capitalisé, évalué à 809 531 €, sera prioritairement mobilisé pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

François DELAUNAY poursuit en exposant les principales opérations d'investissement prévues pour 2026. Il convient de noter, en plus des projets cités en début de présentation, la poursuite des projets en cours tels que la ZAC Cœur de Ville, avec une participation communale de 100 000 € pour les aménagements paysagers de la phase 3, la finalisation de l'aménagement du parking de Pré Bercy, la reprise de voiries en zones urbaine et rurale, ainsi que la sécurisation des espaces publics par le renforcement de la vidéoprotection.

La commune prévoit également des investissements destinés à améliorer le cadre de vie et les services à la population, incluant la remise en état de deux courts de tennis et le relamping du club house, l'entretien et le regarnissage des terrains de football, le remplacement du mobilier et la réfection de la peinture du restaurant scolaire François Revéret, l'achat de matériel informatique pour les écoles, le renouvellement du parc automobile et informatique de la mairie, ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels pour les services techniques. Sont également prévus l'aménagement du parc de la biodiversité avec la création d'une aire de jeux pour petits, l'achat de mobilier pour le nouveau local communal à Pré Bercy et de nouvelles décorations de Noël et jeux pour les parcs communaux.

En matière de rénovation énergétique, la collectivité engagera les travaux d'ISLEA prévus sur le budget annexe, nécessitant une participation communale de 206 500 €, ainsi que le relamping de certains bâtiments communaux, le renouvellement des fenêtres, la pose de volets roulants à la maternelle François Revéret, le changement des portes et la mise en place d'un contrôle d'accès.

Il indique que le remboursement du capital de la dette au terme de l'année 2025 s'élève à 340 000 €. Malgré un programme d'investissements important, la commune maintient donc sa dette sans souscrire d'emprunt d'équilibre pour 2026, l'encours étant estimé à 3 185 000 € au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire remercie François DELAUNAY pour la présentation détaillée du budget.

Il indique que le contexte actuel rend particulièrement difficile toute projection financière et économique. Les incertitudes internationales comme nationales pèsent fortement sur les finances publiques. En France, il regrette que les responsables politiques ne soient pas encore parvenus à s'accorder sur un projet de loi de finances pour 2026 cohérent et sincère. L'objectif affiché de redressement des comptes publics conduit aujourd'hui l'État à solliciter davantage la contribution des collectivités territoriales – communes, intercommunalités, départements et régions – tout en réduisant certaines aides à l'investissement local. Or ces investissements constituent un levier essentiel pour l'activité économique, puisqu'ils génèrent du travail pour les entreprises locales. A défaut de commandes publiques suffisantes, certaines entreprises peuvent rencontrer des difficultés, avec des conséquences en matière d'emploi, situation que l'on observe déjà à l'échelle de l'agglomération.

Il souligne que, ce budget a été élaboré dans un contexte comportant de nombreuses incertitudes. Des ajustements pourront donc être nécessaires en cours d'exercice avec la prise de décisions modificatives.

En prenant un peu de recul sur l'ensemble du mandat, et alors qu'il s'agit du dernier conseil municipal de celui-ci, Monsieur le Maire rappelle que les recettes réelles de fonctionnement de la commune sont restées globalement stables entre 2020 et la fin de l'année 2025, malgré plusieurs pertes ou baisses de ressources. Les dotations de l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement, ont fortement diminué au fil des années et pourraient à terme disparaître. Le budget 2026 prévoit encore une estimation de 30 000 euros à ce titre, sans garantie. Malgré cela, la commune a réussi à maintenir un niveau de recettes de fonctionnement supérieur à ses dépenses, ce qui témoigne d'une gestion prudente et équilibrée.

Il rappelle également que la période a été marquée par plusieurs crises importantes, notamment la crise sanitaire liée au COVID-19 et la forte hausse des coûts de l'énergie, dont les effets se font encore ressentir aujourd'hui. Dans ce contexte, les dépenses réelles de la commune ont augmenté, mais de manière mesurée, grâce au travail des services municipaux et à l'implication des élus. Cette gestion rigoureuse a permis de maintenir l'équilibre financier de la collectivité.

Sur l'ensemble du mandat, près de 10 millions d'euros d'investissements ont ainsi été réalisés. Dans le même temps, la commune a poursuivi la réduction de son endettement tout en conservant une capacité d'autofinancement significative. La collectivité a également mené un travail actif de recherche de financements extérieurs, permettant de mobiliser de nombreuses subventions pour soutenir les projets communaux et de minimiser ainsi les emprunts.

Il précise que, comme chaque année, le budget a été construit avec prudence en matière de recettes, en retenant des hypothèses volontairement mesurées. Certaines recettes n'ont pas été pleinement intégrées, notamment celles liées à la taxe d'habitation sur les logements vacants, dont l'évaluation reste incertaine. Par ailleurs, le ralentissement de la construction observé ces dernières années se traduit par une diminution des recettes issues de la taxe d'aménagement. La suppression du FCTVA en fonctionnement constitue également un élément défavorable pour les finances locales.

Il rappelle également que la hausse progressive des cotisations à la CNRACL représente une charge supplémentaire pour les collectivités, estimée à environ 45 000 euros par an pour la commune. De même, la mise en place de la participation employeur aux contrats complémentaires santé constitue une avancée positive pour les agents, mais engendre un coût supplémentaire pour les collectivités, non compensé par l'État.

Concernant les recettes de la commune, il souligne qu'outre les recettes fiscales, certaines subventions contribuent au fonctionnement des services, notamment celles versées par la CAF pour le fonctionnement du multi-accueil et du RPE. Les produits des services municipaux restent globalement stables, avec une légère progression, et la municipalité veille à maintenir des tarifs raisonnables pour les usagers.

Du côté des dépenses, celles-ci restent aussi maîtrisées avec une augmentation inférieure à 1 % par rapport à l'année précédente. Les charges à caractère général progressent néanmoins sous l'effet de la hausse des coûts de maintenance informatique, ainsi que de l'augmentation des abonnements de téléphonie et d'accès à internet.

Il souligne également que les subventions versées aux associations sont maintenues au même niveau. Ce choix traduit l'attachement de la collectivité au tissu associatif local et à l'engagement des nombreux bénévoles qui contribuent tout au long de l'année à l'animation de la commune et à l'organisation de nombreuses activités et manifestations.

En matière d'investissement, plusieurs opérations sont prévues ou en cours de réalisation. Il cite notamment l'aménagement du parking de Pré Bercy, désormais largement avancé et qui sera prochainement finalisé avec la mise en place de l'éclairage et, à terme, d'un dispositif de vidéoprotection. La commune poursuit également les travaux de réparation et de reprise de toitures de bâtiments communaux, ainsi que le programme de relamping des équipements, qui devrait permettre à terme de réaliser des économies d'énergie.

Concernant la ZAC Cœur de Ville, les aménagements paysagers sont en cours et les terrains devraient être entièrement viabilisés afin de permettre la réalisation des projets de construction dès 2026.

S'agissant de l'équipement culturel Isléa, les études réalisées en 2025 ont permis de préparer un programme de travaux qui sera engagé en 2026 et poursuivi en 2027. Les recettes de location de la salle sont en légère progression et une réflexion devra être menée à l'issue des travaux afin de renforcer les recettes. Les travaux prévus pour 2026 représentent un montant de 646 500 euros et devront être organisés en tenant compte du calendrier d'occupation de la salle par les associations et les saisons culturelles. Il rappelle également que la commune a sollicité en 2025 une subvention auprès du Centre National de la Musique (CNM) pour ces travaux et qu'une avance de 350 000 euros a d'ores et déjà été versée sur le budget 2025.

Concernant le budget des Portes d'Avermes, il indique que la situation reste globalement stable, avec des recettes de location constantes malgré la vacance actuelle d'un local. Aucun investissement majeur n'est prévu à court terme, mais une réflexion devra être engagée à l'avenir sur la rénovation des façades et sur l'amélioration de l'isolation thermique, les bâtiments étant aujourd'hui difficiles à chauffer en hiver et très exposés à la chaleur en été.

Pour conclure, Monsieur le Maire tient à remercier, au nom de l'ensemble des élus, les services municipaux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget, en particulier le service comptabilité et ressources humaines, la direction générale et la direction des services techniques. Il rappelle que la préparation budgétaire débute chaque année dès le mois de septembre et qu'elle s'effectue dans un contexte souvent marqué par de nombreuses incertitudes. Il souligne également l'implication des responsables de pôles et des élus référents qui participent activement à ce travail collectif.

Alain DENIZOT indique qu'il souhaite apporter quelques précisions concernant le choix de faire voter le budget avant les élections municipales. Il reconnaît que cette décision pourrait susciter certaines interrogations, mais rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, qui pourra être ajusté en cours d'année si nécessaire, notamment par l'intermédiaire de décisions modificatives, à l'exception des taux d'imposition qui, une fois votés, demeureront inchangés. Il souligne que, malgré les nombreuses incertitudes qui entourent l'exercice 2026, cette situation n'est pas nouvelle et que les budgets précédents ont également été élaborés dans des contextes comparables. Des ajustements pourront donc être envisagés ultérieurement, probablement au cours du mois de juin, afin de tenir compte de nouvelles orientations.

Il explique que le vote du budget à cette période présente également plusieurs avantages. Il permet tout d'abord d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux. Il offre également à la commune la possibilité d'engager la préparation de certains projets, notamment en lançant les procédures de marchés publics. Les consultations pourront ainsi être publiées et analysées, même si la signature de certains marchés conséquents n'interviendra qu'après les élections.

Il souligne par ailleurs que les entreprises sont aujourd'hui dans l'attente de commandes publiques. Les collectivités territoriales représentent environ 70 % de l'investissement public en France, et l'activité économique dépend largement de leurs projets. Lorsque les collectivités retardent leurs investissements, les entreprises peuvent se retrouver en difficulté. Dans ce contexte, le fait d'engager rapidement les procédures peut également permettre à la commune de bénéficier d'offres potentiellement plus avantageuses, avant que l'ensemble des collectivités ne relance simultanément leurs projets.

Il estime que le budget présenté se caractérise par une approche prudente, tant en matière de recettes que de dépenses. Il souligne notamment que l'excédent dégagé dépasse le million d'euros et qu'environ un quart de celui-ci est mobilisé pour équilibrer la section de fonctionnement, tandis que les trois quarts restants sont destinés à financer les investissements. Cette situation lui paraît satisfaisante.

Il considère enfin qu'il s'agit d'un budget de transition, permettant d'assurer la continuité de l'action municipale quelle que soit l'équipe en place à l'issue des élections. La commune dispose de finances saines et d'une situation globalement favorable, ce qui permettra aux futures équipes de disposer de marges de manœuvre pour poursuivre les projets et préparer l'avenir.

Monsieur le Maire souligne pour sa part que si les élus et les services ont pu travailler dans ces conditions, c'est aussi parce qu'ils ont bénéficié, au cours des dernières années, d'un accompagnement et d'une transmission d'expérience de qualité.

Alain DENIZOT se dit heureux d'avoir pu, à son tour, transmettre son expérience, rappelant que la transmission a toujours constitué une véritable vocation dans son parcours professionnel et d'ajouter que cela a été possible car d'autres lui ont auparavant transmis leurs connaissances et leur expertise, citant notamment Stéphane BUJOC et René CHARRETTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions et décide de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement ; d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et d'inscrire ce taux de 7,5 % dans les maquettes budgétaires 2026.

7- Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Isléa »

François DELAUNAY, adjoint aux finances, présente le budget annexe d'Isléa qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 293 760 euros pour la section de fonctionnement et à hauteur de 646 500 euros pour la section d'investissement. Ce budget sera voté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour 2026, la contribution prévisionnelle de la commune à l'équilibre de ce budget annexe est estimée à 206 500 euros, en raison de l'inscription sur ce budget du montant global des travaux de rénovation de la salle de spectacle Isléa. En recettes figurent également les subventions d'ores et déjà obtenues auprès du CNM et de l'État pour le financement de ces travaux. En dépenses, les travaux prévus pour l'année 2026 sont inscrits à hauteur de 646 500 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions et décide de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement ; d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et d'inscrire ce taux de 7,5 % dans les maquettes budgétaires 2026.

8- Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Portes d'Avermes »

François DELAUNAY, adjoint aux finances, précise que le budget annexe des Portes d'Avermes comptabilise essentiellement des recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers. Il est à noter qu'un seul local est vacant à ce jour. Pour 2026, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions et décide de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement ; d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et d'inscrire ce taux de 7,5 % dans les maquettes budgétaires 2026.

9- Subventions 2026

Chantal CHAPOVALOFF, adjointe à la vie associative et à l'animation de la vie locale explique que la municipalité a décidé de maintenir l'enveloppe de 99 900 euros pour les subventions aux associations afin de soutenir leurs actions. Elle tient à rappeler que toutes les associations, ne sollicitent pas forcément de subvention et souhaite les en remercier.

Chantal CHAPOVALOFF explique également qu'il est prévu une petite réserve pour des demandes de subventions exceptionnelles en cours d'année pour un montant de 3 295 euros.

Monsieur le Maire rappelle que les élus détenteurs d'une responsabilité exécutive au sein des associations ne peuvent participer au vote. Ainsi ne participent pas à celui-ci :

- Kévin BELLIER pour le SCA Foot,
- Cyril JUNEK pour le Point Commun,
- Eliane HUGUET pour le Point Commun,

- Carine PANDREAU pour le Point Commun,
- Éric COGNIS pour le Point Commun
- Christine PONTA pour l'AVCA,
- Geneviève PETIOT pour l'AVCA,
- Sabrina FAURE-FONTENAY pour l'amicale laïque,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'accorder les subventions figurant dans l'annexe jointe après demande des intéressés et vérification de l'intérêt communal des activités.

10- Acquisition de matériels divers et mobiliers – affectation à l'investissement

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération est prise chaque année afin de récupérer la TVA sur certaines dépenses figurant au budget dont le montant est inférieur à 500 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation à la section d'investissement du budget 2026.

11- Cotisation 2024 – IFI03

Monsieur le Maire explique qu'IFI 03 gère depuis janvier 1997 le centre interprofessionnel de formation d'apprentis de l'Allier à Avermes et que la commune est membre fondateur de l'association.

Ainsi, il propose au conseil municipal de verser la cotisation prévue par le règlement intérieur de l'association, fixée à 61 euros par apprenti domicilié sur la commune d'Avermes, 15 apprentis étant concernés pour l'année en cours, soit un montant total de 915 euros.

Il souligne également qu'il s'agit d'un centre de formation reconnu, actuellement en développement afin de proposer de nouveaux parcours d'apprentissage. Il tient enfin à remercier ses responsables pour leur implication et leur participation à certaines manifestations organisées par la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit l'adhésion de la commune d'Avermes au titre de membre fondateur de l'association IFI03 pour l'année 2026, autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant et dit que la cotisation 2026 est fixée à la somme de 915 euros qui sera prélevée sur l'article 6281 du budget communal

12- Multi-accueil la « Souris Verte » - Tarifs 2026

Carine PANDREAU, première adjointe explique que les tarifs sont déterminés selon les barèmes établis par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), basés sur un taux d'effort proportionnel au nombre d'enfants à charge. Chaque année, la CNAF met à jour les seuils de ressources annuelles, fixant le plancher pour l'année 2026 à 9 775 euros et le plafond à 102 000 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs établis suivant le barème de la CNAF.

13- Accueil de loisirs sans hébergement – tarifs 2026

Carine PANDREAU, première adjointe explique que le principe reste similaire à celui de la délibération précédente, mais avec une facturation horaire pour les familles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs établis suivant le barème de la CNAF.

ADMINISTRATION GENERALE

14- Convention de concession sous forme de Délégation de Service Public de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – avenant n°2

Carine PANDREAU, première adjointe, explique qu'il s'agit de procéder à une mise à jour de la convention de Délégation de Service Public (DSP) afin d'intégrer la mise à disposition du local de Pré Bercy pour l'accueil de loisirs et d'actualiser l'annexe relative aux locaux mis à disposition par la collectivité. Elle précise que ces locaux seront utilisés par l'accueil de loisirs dès les vacances de février pour l'organisation d'un stage.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver l'avenant n°2 au contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) conclu le 18 juillet 2023 ayant pour objet la modification de l'annexe 2 « locaux, équipements et matériels mis à disposition par la commune » afin d'intégrer la

mise à disposition du local de Pré Bercy et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents afférents à ce dossier.

MOTION

15- Motion concernant le tracé de la future liaison ferroviaire Lyon -Bordeaux et l'aménagement équilibré du territoire

Monsieur le Maire explique que cette délibération vise à soutenir une motion relative à la desserte ferroviaire du Massif central. Il rappelle que la mobilité constitue un enjeu majeur pour les territoires ruraux et les villes moyennes, tant pour les déplacements quotidiens que pour les liaisons vers les grandes métropoles. Il souligne que l'annonce récente d'une liaison ferroviaire Lyon-Bordeaux contournant le Massif central, avec un passage par la région parisienne, soulève des inquiétudes pour l'attractivité et le désenclavement de ces territoires.

Il indique que l'objectif est de permettre une pleine intégration des territoires ruraux dans les grandes infrastructures ferroviaires, faute de quoi leur vitalité et leur dynamisme pourraient être durablement fragilisés. Il appelle ainsi l'ensemble des parties prenantes à revoir ce projet afin de mieux desservir les territoires intermédiaires situés entre la région Rhône-Alpes et la façade Atlantique. Il souligne également la nécessité pour la Région de moderniser et de renforcer l'offre de transports TER afin de garantir une approche cohérente et durable de l'aménagement du territoire.

Alain DENIZOT indique qu'il est en effet nécessaire de soutenir cette motion. Il estime qu'il n'est pas acceptable de voir se poursuivre la dévitalisation des territoires ruraux et rappelle que de nombreuses lignes ferroviaires transversales, créées au XIX^e siècle, ferment progressivement les unes après les autres. Selon lui, la transformation de ces lignes en voies vertes ne constitue pas une solution suffisante et il est essentiel de maintenir des infrastructures permettant de soutenir la vitalité des bourgs et des communes rurales.

Monsieur le Maire ajoute que certaines de ces lignes auraient pu conserver toute leur utilité si une réflexion plus approfondie avait été menée sur le développement du fret ferroviaire.

Alain DENIZOT confirme en prenant l'exemple de la carrière de Meillers, autrefois reliée jusqu'à Souvigny, qui doit aujourd'hui acheminer ses matériaux vers Moulins ou d'autres destinations par la route. Il évoque également la fermeture annoncée de certaines lignes en Creuse et souligne que l'exportation des matériaux par camions entraîne une augmentation du trafic routier, une dégradation des routes financées par les contribuables ainsi qu'un risque accru d'accidents.

Gilbert LARTIGAU partage ce constat et estime que l'aménagement du territoire n'est plus aujourd'hui une priorité. Il rappelle qu'après la guerre, le développement de la France s'est appuyé sur une politique volontariste d'aménagement du territoire, alors qu'actuellement les décisions semblent davantage guidées par des critères de rentabilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette motion.

ADMINISTRATION GENERALE

16- Demande de mise en place de conteneurs semi-enterrés – Points d'Apport Volontaire SICTOM Nord Allier

Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 2023, le conseil municipal avait approuvé une délibération autorisant le SICTOM Nord Allier à installer des Points d'Apport Volontaire (PAV) semi-enterrés, comme cela a déjà été fait en centre-ville, rue Pasteur et à l'arrière des Portes d'Avermes. L'installation de PAV sur le site de la Mairie était également prévue.

Il précise que, depuis cette décision, les travaux de la phase 3 de la ZAC Cœur de Ville ont débuté, comprenant notamment la création de la voie verte et l'aménagement de deux futurs sites pour l'implantation de PAV. Lors des terrassements en cours, il a été jugé plus logique d'implanter dès à présent le premier PAV dans le secteur du Parc. Le deuxième PAV, situé sur la voie principale de la ZAC, sera installé après 2026.

Monsieur le Maire ajoute que, si le SICTOM dispose des budgets nécessaires, les PAV initialement prévus sur le site de la Mairie pourront néanmoins être installés en 2026.

Alain DENIZOT souligne l'intérêt de cette anticipation, qui permet d'éviter de revenir sur les aménagements existants lors de l'installation des PAV.

Monsieur le Maire conclut que cette réflexion, mise en œuvre rapidement, justifie la présente délibération sur table.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le SICTOM Nord Allier pour la création de ces PAV sur ce site de la phase 3 de la ZAC Cœur de Ville dès 2026.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du dernier conseil municipal du mandat. À cette occasion, il tient à remercier l'ensemble des élus pour leur engagement durant ces années, ainsi que les agents de la collectivité qui participent à la préparation et au bon déroulement des conseils municipaux. Il souligne l'importance du travail réalisé en commissions, qui permet d'enrichir les réflexions et de faire émerger les projets. Il adresse également un remerciement particulier à Alain DENIZOT pour les années de travail partagées, au cours desquelles il a pu bénéficier de son expérience.

Amadou FAYE indique qu'il s'agit également de son dernier conseil municipal.

Alain DENIZOT annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales. Élu depuis 1989, il revient sur ses 36 années d'engagement au sein de la commune, qu'il décrit comme une expérience particulièrement enrichissante. Il évoque avec reconnaissance René CHARRETTE, qui l'avait encouragé à s'engager en politique municipale et à qui il doit ses débuts. Il souligne que ce mandat a représenté un investissement important et parfois des sacrifices, mais qu'il en retient avant tout de très bons souvenirs, tant des équipes d'élus avec lesquelles il a travaillé que des agents de la collectivité. Il rappelle que l'action municipale repose sur la complémentarité entre élus et agents, et se dit satisfait du travail accompli au service des habitants d'Avermes.

Thierry VALLEE indique également avoir pris la décision, après réflexion personnelle et en raison d'évolutions professionnelles, de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales. Il précise que les deux mandats exercés en tant que conseiller municipal d'opposition ont été riches en échanges et en enseignements. Cette expérience lui a permis de mieux appréhender le fonctionnement d'une collectivité territoriale, qu'il connaissait également du point de vue administratif. Il souligne que, malgré les limites inhérentes à une position d'opposition, il a toujours eu à cœur de participer activement à la vie municipale et de s'investir dans l'intérêt général et pour le territoire auquel il est attaché, notamment Avermes.

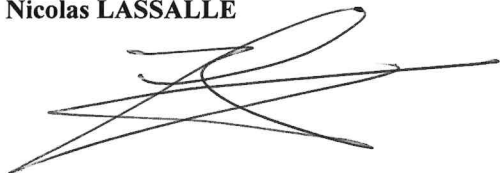
En réponse, Monsieur le Maire salue son implication et la qualité des relations entretenues entre la majorité et l'opposition durant le mandat. Il souligne que, malgré des divergences parfois naturelles, les échanges se sont toujours déroulés dans un climat de respect et de dialogue constructif, ce qui constitue selon lui un fonctionnement démocratique. Il lui adresse ses remerciements et lui souhaite pleine réussite dans ses projets futurs.

Alain DENIZOT partage ces propos et souligne la qualité des relations entretenues avec l'opposition durant toutes ces années, rappelant que le dialogue respectueux et les échanges cordiaux sont essentiels au bon fonctionnement de la démocratie locale.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance,

Nicolas LASSALLE



Le Maire,

Jean-Luc ALBOUY